



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Amandine GUERSING *AG*

Tél. : 03 87 34 83 50

Fax : 03 87 34 34 19

Mél : amandine.guersing@moselle.gouv.fr

Réf. : AG/ASPE-L9

CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE

Division d'exploitation des routes

Service de gestion du patrimoine

17, Quai Paul Wiltzer

BP 11096

57036 METZ CEDEX 1

A l'attention de Maël PORTIER

**Objet : Dossier de déclaration concernant des travaux sur
l'ouvrage de franchissement de la RD 653 à BOUST
Accord**

Metz, le 19 novembre 2014

**P. J. : Récépissé de déclaration
Descriptif de l'opération
Arrêté du 28 novembre 2007**

Monsieur,

Je fais suite à l'instruction de votre dossier de déclaration, au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement, relatif à des travaux de réfection d'un ouvrage de franchissement sur le ruisseau « le Petersbach » à BOUST, dont références administratives sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 28 juillet 2014.
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2014-00097

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de BOUST où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

Mairie de BOUST

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE-POTIER